



Demande d'informations pour nationalite francaise

Par **bebedio**, le **01/04/2013** à **19:56**

bonjour,je voudrai savoir s'il m'est possible d'avoir la nationalité francaise a 33 ans .
Mon pere est né a Dakar avant l'indépendance et ce moment Dakar était parmi les quatre communes .Il a fait sa demande de nationalité en se considérant comme francais puisque ceux qui étaient nés dans les quatre communes étaient considerés comme des francais et ma grand - mère c'est a dire sa mère avait déjà la nationalité francaise.
A ma naissance il n'était pas marié avec ma mère , mais c'est lui meme qui a fait ma déclaration de naissance a la mairie.
Récemment il a obtenu sa nationalité francaise et je voudrais rédiger une demande pour la mienne.
a cet age m'est il possible d'avoir la nationalité francaise?
si oui quelle est la procédure a suivre et les pièces administratives a fournir?

Par **amajuris**, le **01/04/2013** à **20:00**

bjr,
ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance.
le fait que votre père ait obtenu la nationalité française récemment ne vous donne aucun avantage particulier pour obtenir la nationalité française.
cdt